



Copie de résolution

À la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 15 novembre 2021, à 20 h, au Centre Municipal Léon-Gaudreault.

ÉTAIENT PRESENT(E)S mesdames les conseillères, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille, Jennie Fortier et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et greffière-trésorière Julie Dubé.

RESOLUTION 2021-11-363

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 que celles-ci se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

10 janvier	2 mai	12 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	1 août	5 décembre

Copie certifiée conforme à l'original
Sainte-Flavie (Québec)
Le 03 octobre 2022

Julie Dubé
Directrice générale